



Immeuble Opus 33
61, quai de la Paludate
33800 Bordeaux

ASSOCIATION BEL OMRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

ASSOCIATION BEL ORME

Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de l'association Bel Orme,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Bel Orme relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Bordeaux, le 31 janvier 2024

Alain GUIMAUD

Associé

BILAN COMPTE DE RESULTAT ANNEXE

EXERCICE 2022/2023

SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Engagement retraite
- 5) Changements comptables

III. BILAN ET COMPTES DE RESULTAT

IV. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Dépréciations d'éléments d'actif
- 3) Echéance des créances et des dettes
- 4) Emprunts
- 5) Fonds propres
- 6) Subventions d'investissement
- 7) Provisions
- 8) Fonds dédiés

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations
- 2) Informations sur les concours publics et les subventions
- 3) Ventilation des produits
- 4) Effectif employé pendant l'exercice
- 5) Rémunération des dirigeants
- 6) Honoraires des commissaires aux comptes
- 7) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 8) Charges et produits exceptionnels

VI. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Informations sur les conventions règlementées
- 2) Engagements retraite
- 3) Engagements pris en matière de crédit-bail
- 4) Contributions volontaires en nature

TABLEAUX

(en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

TABLEAU I	Tableau des mouvements des immobilisations
TABLEAU II	Tableau des mouvements des amortissements
TABLEAU III	Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
TABLEAU IV	Tableau des échéances des créances et des dettes
TABLEAU V	Tableau des emprunts
TABLEAU VI	Tableau de variation des fonds propres et évolution
TABLEAU VII	Tableaux de suivi des subventions d'investissement
TABLEAU VIII	Tableau des mouvements des provisions
TABLEAU IX	Tableau des mouvements des fonds dédiés
TABLEAU X	Tableau de détail des concours publics et subventions
TABLEAU XI	Tableau de ventilation des produits
TABLEAU XII	Tableau des effectifs
TABLEAU XIII	Tableau des engagements retraites
TABLEAU XIV	Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail

I. INFORMATIONS GENERALES

1) Identification :

Dénomination : Association Bel Orme 67 rue de Bel Orme 33000 Bordeaux

Statut : Association de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture le 17 juillet 1953 - Immatriculée sous le n°57-38, dont la constitution est parue au Journal Officiel du 25 juillet 1953

Objet social :

- la gestion de l'Etablissement scolaire dénommé : Lycée Technologique et Professionnel Privé Bel Orme et Enseignement supérieur Campus Bel Orme,
- la gestion de la structure multi-accueil d'application : Crèche Les Câlins d'Orme,
- la gestion de la structure de formation professionnelle continue pour adultes : Centre de Formation Cap Orme.

2) Faits marquants de l'exercice :

- Nouvelle Convention collective pour OGEC et CFC/UFA : Enseignement Privé Non Lucratif (EPNL) applicable au 01/09/2022
- Accord d'entreprise forfait mobilité durable au 01/09/2022 : 30 €/mois
- Bail emphytéotique signé le 17/10/2022 applicable au 01/01/2022
- Signature Mandat Energic du Cèdre le 31/01/2023 pour contrats Electricité /Gaz sur 2024/2025/2026
- Placements financiers en comptes titres et comptes à terme : 200 KE (Mars 2023)

3) Evènements postérieurs à la clôture :

- Pas d'événement marquant postérieur à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Durée et dates de l'exercice comptable :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

2) Référentiel comptable :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2023 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la

nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3) Dérogations aux principes et méthodes comptables :

Il n'y a pas de dérogations aux principes et méthodes comptables sur cet exercice

4) Engagement retraite :

L'Association traite les engagements de retraite comme des engagements hors bilan et ils ne font pas l'objet d'une provision comptable. Aucun changement de méthode sur cet exercice.

5) Changements comptables :

La prise en compte des nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables a nécessité de mettre à jour la nomenclature comptable de l'Enseignement Catholique qui était en vigueur depuis 2020 :

- L'ancien compte 733000 FINANCEMENT PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE DES FORMATIONS INITIALES TECHNO ET PRO est supprimé au profit d'une comptabilisation en subvention d'exploitation 748200 SOLDE TAXE APPRENTISSAGE (AFFECTE AU FONCTIONNEMENT)
- L'ancien compte 734000 FINANCEMENT DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE est supprimé au profit d'une comptabilisation en prestation de service 706210 CONVENTION FORMATION PAR APPRENTISSAGE (Cfa/Opco).
- Les anciens comptes 736. CONCOURS PUBLICS AFFECTES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE sont supprimés au profit d'une comptabilisation en prestation de service 7067. PRESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

III. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN - ACTIF Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

BILAN - ACTIF (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022/2023			Exercice 2021/2022
	Brut	Amort. et dépr.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	16 822,20 €	16 822,20 €	- €	- €
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	11 319 015,55 €	9 230 326,18 €	2 088 689,37 €	2 409 492,20 €
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques, matériel outill. indus.	422 989,93 €	311 553,39 €	111 436,54 €	133 028,04 €
Autres immobilisations corporelles	734 844,18 €	594 557,54 €	140 286,64 €	180 510,48 €
Immobilisations corporelles en cours	152 661,01 €		152 661,01 €	171 581,68 €
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations grevées de droit (prêt à usage)				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	765,00 €		765,00 €	750,00 €
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	311,00 €	- €	311,00 €	311,00 €
Total I	12 647 408,87 €	10 153 259,31 €	2 494 149,56 €	2 895 673,40 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	22 541,85 €		22 541,85 €	5 284,94 €
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	356 280,01 €	4 928,98 €	351 351,03 €	33 066,97 €
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Personnel et organismes sociaux	489,80 €		489,80 €	350,34 €
Etat et autres collectivités publiques				
Autres	663 860,58 €		663 860,58 €	1 022 522,40 €
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 812 390,29 €		1 812 390,29 €	1 910 425,32 €
Charges constatées d'avance	62 263,98 €		62 263,98 €	51 382,17 €
Total II	2 917 826,51 €	4 928,98 €	2 912 897,53 €	3 023 032,14 €
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 565 235,38 €	10 158 188,29 €	5 407 047,09 €	5 918 705,54 €

BILAN - PASSIF Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

BILAN - PASSIF (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	2 313 628,49 €	2 092 316,83 €
Valeur du patrimoine intégré		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	89 548,79 €	221 311,66 €
Subventions d'investissement	377 381,24 €	509 215,31 €
Subventions d'équipement		
Subventions d'investissement (Oblig. amortissement)		
Taxe d'apprentissage affectée aux équip. scolaires		
Autres subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (prêt à usage)		
Total I	2 780 558,52 €	2 822 843,80 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 267 750,40 €	1 402 389,81 €
Total II	1 267 750,40 €	1 402 389,81 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	479 977,82 €	621 392,53 €
Emprunts et dettes financières diverses	341 793,17 €	468 908,48 €
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 320,24 €	75 665,62 €
Dettes fiscales et sociales	113 245,19 €	107 726,08 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	58 500,04 €	33 675,39 €
Autres dettes	111 658,36 €	223 916,99 €
Produits constatés d'avance	116 243,35 €	162 186,84 €
Total IV	1 358 738,17 €	1 693 471,93 €
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 407 047,09 €	5 918 705,54 €

COMPTE DE RESULTAT (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 374,00 €	1 112,00 €
Ventes de biens et services	66 458,93 €	14 693,00 €
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	1 654 936,10 €	1 369 073,89 €
Participation des familles		
Produits des activités annexes		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 789 645,24 €	2 049 755,90 €
Participations de l'Etat et des collectivités publiques		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amort., dépr., prov. Transferts charges	41 634,39 €	10 919,67 €
Utilisations des fonds dédiés	134 639,41 €	134 872,07 €
Autres produits	1 041,07 €	1 622,64 €
Total I	3 689 729,14 €	3 582 049,17 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	59 335,75 €	14 753,62 €
Achats de matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes	1 402 301,99 €	1 368 506,91 €
Impôts, taxes et versements assimilés	114 949,90 €	110 562,06 €
Salaires et traitements	1 166 095,85 €	1 052 049,77 €
Charges sociales	459 507,03 €	403 122,22 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 928,98 €	29 502,95 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	561 153,29 €	566 190,77 €
Autres charges	26 373,80 €	3 837,28 €
Total II	3 794 646,59 €	3 548 525,58 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 104 917,45 €	33 523,59 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	22 554,02 €	2 088,84 €
Total III	22 554,02 €	2 088,84 €
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 835,13 €	2 918,33 €
Total IV	1 835,13 €	2 918,33 €
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	20 718,89 €	- 829,49 €
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 84 198,56 €	32 694,10 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	26 227,11 €	23 861,72 €
Sur opérations en capital	167 201,54 €	183 643,10 €
Total V	193 428,65 €	207 504,82 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	19 681,30 €	11 693,26 €
Total VI	19 681,30 €	11 693,26 €
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	173 747,35 €	195 811,56 €
Impôts sur les bénéfices	- €	7 194,00 €
Total des produits (I + III + V)	3 905 711,81 €	3 791 642,83 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 816 163,02 €	3 570 331,17 €
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	89 548,79 €	221 311,66 €

IV. NOTES SUR LE BILAN :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Il n'y a pas eu de réévaluation de l'ensemble des immobilisations corporelles et financières (Art. 122-1 du règlement ANC n° 2018-06).

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Augmentations (par réévaluation)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations réévaluées
INCORPORELLES	205100	LOGICIELS INFORMATIQUES	16 822,20 €					16 822,20 €	
	TOTAL I		16 822,20 €	- €	- €	- €	- €	16 822,20 €	- €
CORPORELLES	214100	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	4 023 890,46 €					4 023 890,46 €	
	214500	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS	7 237 157,81 €	57 967,28 €				7 295 125,09 €	
	215400	MATERIEL INDUSTRIEL	270 157,97 €	13 266,60 €				283 424,57 €	
	215600	MATERIEL PEDAGOGIQUE	139 565,36 €					139 565,36 €	
	218300	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	490 381,38 €	86 579,83 €		4 968,00 €		571 993,21 €	
	218400	MOBILIER	142 129,56 €	20 721,41 €				162 850,97 €	
	231500	IMMOBILISATIONS EN COURS	171 581,68 €	152 661,01 €				152 661,01 €	
TOTAL II		12 474 864,22 €	331 196,13 €	- €	4 968,00 €	- €	12 629 510,67 €	- €	
FINANCIERES	261000	TITRES DE PARTICIPATION	750,00 €	15,00 €				765,00 €	
	275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	311,00 €					311,00 €	
	TOTAL III		1 061,00 €	15,00 €	- €	- €	- €	1 076,00 €	- €
TOTAL I+II+III			12 492 747,42 €	331 211,13 €	- €	4 968,00 €	- €	12 647 408,87 €	- €

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

Durées d'amortissement pratiquées :

- Constructions de 15 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions de 5 à 15 ans
- Installations techniques de 5 à 15 ans
- Matériels et outillages industriels de 3 à 10 ans
- Matériel de Bureau de 3 à 10 ans
- Mobilier de 3 à 10 ans

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements de poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Amortissements supplémentaires sur immobilisations réévaluées
INCORPORELLES	280510	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	16 822,20 €				16 822,20 €	
	TOTAL I		16 822,20 €	- €	- €	- €	16 822,20 €	- €
CORPORELLES	281410	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	2 215 150,29 €	193 818,39 €			2 408 968,68 €	
	281450	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS	6 636 405,78 €	184 951,72 €			6 821 357,50 €	
	281540	AMORTISSEMENTS MATERIEL INDUSTRIEL	141 033,64 €	33 870,79 €			174 904,43 €	
	281560	AMORTISSEMENTS MATERIEL PEDAGOGIQUE	135 661,65 €	987,31 €			136 648,96 €	
	281830	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	359 406,80 €	110 274,95 €	4 968,00 €		464 713,75 €	
	281840	AMORTISSEMENTS MOBILIER	92 593,66 €	37 250,13 €			129 843,79 €	
TOTAL II		9 580 251,82 €	561 153,29 €	4 968,00 €	- €	10 136 437,11 €	- €	
TOTAL I + II			9 597 074,02 €	561 153,29 €	4 968,00 €	- €	10 153 259,31 €	- €

2) Dépréciations d'éléments d'actif :

La provision pour créances douteuses des comptes familles est calculée de manière individuelle sur le montant des créances en contentieux, à hauteur de 50% ou 100%.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations :	• Incorporelles			
		• Corporelles			
		• Financières			
	Stocks et en-cours				
	Créances clients et usagers (familles, élèves)	922,95 €	4 928,98 €	922,95 €	4 928,98 €
	Autres créances	28 580,00 €		28 580,00 €	- €
Valeurs mobilières de placement					
TOTAL					
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation				
	financières				
	exceptionnelles				

3) Echéance des créances et des dettes :

TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (TABLEAU IV)

CREANCES		MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
			≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :				
261000	TITRES DE PARTICIPATION	765,00 €		765,00 €
275000	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	311,00 €		311,00 €
Sous-total créances de l'actif immobilisé		1 076,00 €		1 076,00 €
Créances de l'actif circulant :				
409100	FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES	1 646,58 €	1 646,58 €	
411	FAMILLES LYCEE	358 461,51 €	358 461,51 €	
9858	CREANCES DOUTEUSES	9 857,96 €	9 857,96 €	
425000	PERSONNEL – AVANCES ET ACOMPTES	3 000,00 €	3 000,00 €	
437210	COMPLEMENTAIRE SANTE OCIAINE	489,80 €	489,80 €	
441000	SUBVENTIONS A RECEVOIR	98 482,86 €	98 482,86 €	
441120	SUBVENTION INVESTISSEMENT CONSEIL REGIONAL	479 977,72 €	141 414,78 €	338 562,94 €
441180	SUBVENTION INVESTISSEMENT FDI	82 400,00 €	22 000,00 €	60 400,00 €
468700	AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	- €	- €	
Sous-total créances de l'actif circulant		1 034 316,43 €	635 353,49 €	398 962,94 €
TOTAL CREANCES		1 035 392,43 €	635 353,49 €	400 038,94 €

DETTES		MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE		
			≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
164000	EMPRUNTS CONVENTIONS CR	479 977,82 €	84 707,91 €	299 900,62 €	95 369,29 €
168000	EMPRUNTS FONDS PROPRES	341 793,17 €	60 094,66 €	165 032,41 €	116 666,10 €
401	FOURNISSEURS	76 359,05 €	76 359,05 €		
404100	FOURNISSEURS IMMOBILISATION	58 500,04 €	58 500,04 €		
408100	FOURNISSEURS FACTURE NON PARVENUE	60 961,19 €	60 961,19 €		
411	FAMILLES LYCEE	12 039,46 €	12 039,46 €		
419150	ACOMPTES SUR EXERCICES SUIVANTS	31 829,00 €	31 829,00 €		
421000	PERSONNEL - REMUNERATION DUE	- €	- €		
422000	COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE	18 446,23 €	18 446,23 €		
431000	URSSAF	37 199,00 €	37 199,00 €		
437200	COMPLEMENTAIRE SANTE HARMONIE	989,00 €	989,00 €		
437210	COMPLEMENTAIRE SANTE OCIAINE	- €	- €		
437310	RETRAITE HUMANIS	11 312,99 €	11 312,99 €		
437320	PREVOYANCE AG2R	2 551,76 €	2 551,76 €		
437330	PREVOYANCE CHORUM	545,59 €	545,59 €		
438600	AUTRES CHARGES A PAYER	10 690,27 €	10 690,27 €		
442100	PRELEVEMENTS A LA SOURCE (IMPOT SUR LE REVENU)	3 637,84 €	3 637,84 €		
444500	IS PERSONNES MORALES A BUT NON LUCRATIF	7 194,00 €	7 194,00 €		
447110	TAXE SUR LES SALAIRES	20 678,51 €	20 678,51 €		
454300	ASSOCIATION SPORTIVE BO	1 356,41 €	1 356,41 €		
454320	BOUTIQUE	966,80 €	966,80 €		
467100	FONDS DE SOLIDARITE	17 334,11 €	17 334,11 €		
467700	AUTRES COMPTES CREDITEURS DIVERS	52 449,50 €	52 449,50 €		
468600	AUTRES CHARGES A PAYER	7 722,54 €	7 722,54 €		
487810	TAXE D'APPRENTISSAGE COLLECTEE A AFFECTER	- €	- €		
TOTAL DETTES		1 254 534,28 €	577 565,86 €	464 933,03 €	212 035,39 €

4) Emprunts :

TABLEAU DES EMPRUNTS (TABLEAU V)

Compte	Libellé	Organisme	Année	Dernière échéance	Durée	Montant	Taux	Subv.	Capital restant du au 31/08/2023	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts subventionnés												
164120	EMPRUNT CE 220 KE	Caisse Epargne	2010	06/02/2029	15 ans	220 000 €	4,15%	Oui	37 631,84 €	18 433,42 €	19 198,42 €	
164140	EMPRUNT CE 210 KE	Caisse Epargne	2012	06/11/2031	15 ans	210 000 €	3,85%	Oui	83 556,65 €	15 473,13 €	68 083,52 €	
164150	EMPRUNT CE 210 KE	Caisse Epargne	2013	06/12/2032	15 ans	210 000 €	2,67%	Oui	94 059,85 €	14 662,38 €	62 670,32 €	16 727,15 €
164160	EMPRUNT CE 188 KE	Caisse Epargne	2014	16/10/2033	15 ans	188 000 €	2,30%	Oui	95 724,33 €	12 759,93 €	54 042,79 €	28 921,61 €
164170	EMPRUNT SG 120 KE	Société Générale	2015	02/09/2034	15 ans	120 000 €	1,45%	Oui	67 213,81 €	7 984,55 €	33 112,87 €	26 116,39 €
164180	EMPRUNT CE 97,59 KE	Caisse Epargne	2016	06/12/2032	12 ans	97 590 €	0,75%	Oui	49 888,61 €	8 160,23 €	33 257,53 €	8 470,85 €
164190	EMPRUNT CO 87,2 KE	Courtois	2018	02/03/2034	12 ans	87 201 €	0,82%	Oui	51 902,73 €	7 234,27 €	29 535,17 €	15 133,29 €
	TOTAL					1 132 791 €			479 977,82 €	84 707,91 €	299 900,62 €	95 369,29 €
Emprunts fonds propres												
1681300	EMPRUNT CO 100 KE	Courtois	2019	09/11/2028	5 ans	100 000 €	0,27%	Non	25 126,67 €	20 094,58 €	5 032,09 €	
168140	EMPRUNT CO 400 KE	Courtois	2021	24/07/2035	10 ans	400 000 €	0,45%	Non	316 666,50 €	40 000,08 €	160 000,32 €	116 666,10 €
	TOTAL					500 000 €			341 793,17 €	60 094,66 €	165 032,41 €	116 666,10 €
Total Emprunts												
	TOTAL					1 632 791 €			821 770,99 €	144 802,57 €	464 933,03 €	212 035,39 €

5) Fonds propres :

La première application du règlement ANC n° 2018-06 a également généré des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste « Fonds propres » du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le « Report à nouveau ».

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES (TABLEAU VI)

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 092 316,83 €	221 311,66 €			2 313 628,49 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette (sous-total)	2 092 316,83 €	221 311,66 €	- €	- €	2 313 628,49 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 092 316,83 €	221 311,66 €	- €	- €	2 313 628,49 €

EVOLUTION DES FONDS PROPRES (TABLEAU VI)

2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
878 272,82 €	1 096 999,20 €	1 251 654,20 €	1 398 978,15 €	1 804 445,74 €	2 092 316,83 €	2 313 628,49 €

6) Subventions d'investissement :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

TABLEAUX DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (TABLEAUX VII)

131200 - SUBVENTION EQUIPEMENTS REGION

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
RNA	1 509 806,08 €	30 193,00 €		1 539 999,08 €
Total	1 509 806,08 €	30 193,00 €	- €	1 539 999,08 €

131500 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
CAF	150 000,00 €			150 000,00 €
Total	150 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €

131810 - TAXE D'APPRENTISSAGE AFFECTEE AUX EQUIPEMENTS SCOLAIRES

	Début	Augmentation	Diminution	Fin
TA	305 221,13 €	5 174,48 €		310 395,61 €
Total	305 221,13 €	5 174,48 €	- €	310 395,61 €

139200 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT

	Valeur	Début	Dotation	Reprise	Fin
RNA	6 377 391,44 €	1 059 077,04 €	122 069,02 €		1 181 146,06 €
CAF	177 900,00 €	139 202,67 €	10 000,00 €		149 202,67 €
TA	837 579,45 €	257 532,18 €	35 132,70 €		292 664,88 €
TOTAL	7 392 870,89 €	1 455 811,89 €	167 201,72 €	- €	1 623 013,61 €

7) Provisions

Il n'y a pas de mouvement de provision sur l'exercice

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VIII)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de	Augmentations : dotations de	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS	Risques					151C
	Pensions et obligations similaires					153C
	Gros entretien					157C
	Autres provisions pour charges					152C+154C+155C+158C
	TOTAL					
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation					
	financières					
	exceptionnelles					

8) Fonds dédiés :

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au cours des exercices suivants dans le compte « Utilisations de fonds dédiés » au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Le montant global « Utilisations de fonds dédiés » comprend le montant des immobilisations acquises dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un ou de plusieurs projets définis.

Pour les immobilisations amortissables ainsi financées, le montant de l'acquisition est rapporté en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES (TABLEAU IX)

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à utiliser à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : reports	Diminutions : utilisations en		Transferts	Fonds restant à utiliser à la	
				Montant	dont remboursements		Montant	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation								
Projet ou catégorie de projet 1								
Projet ou catégorie de projet 2								
...								
Contributions financières d'autres								
ACI	2 970 000,00 €	1 640 418,99 €		106 039,42 €			1 223 541,59 €	
FDI	143 000,00 €	70 191,20 €		28 599,97 €			44 208,83 €	
DIVERS	69 997,56 €	69 997,56 €					- €	
Ressources liées à la générosité du								
Projet ou catégorie de projet 5								
Projet ou catégorie de projet 6								
...								
TOTAL	3 182 997,56 €	1 780 607,75 €	- €	134 639,39 €	- €	- €	1 267 750,42 €	- €

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations :

Les cotisations collectées par l'Association pour le compte de l'APEL sont comptabilisées dans un compte de tiers, sans impact sur le résultat, puis reversées à l'APEL.

2) Information sur les concours publics et les subventions :

TABLEAU DE DETAIL DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS (TABLEAU X)

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	11 869,02 €	6 634,68 €
Aides au développement des compétences		
Financement par la taxe d'apprentissage des formations	- €	7 273,10 €
Forfaits d'externat		
dont forfait Etat	471 906,26 €	469 208,79 €
dont forfait Région	864 243,00 €	857 923,00 €
dont forfait Département		
dont forfait Communes et groupements de communes		
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		45 775,00 €
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics	1 348 018,28 €	1 386 814,57 €
Subventions État		
Subventions Région	126 145,94 €	68 851,71 €
Subventions Département		
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation		
dont Mairie (Crèche)	155 000,00 €	155 000,00 €
dont CAF (Crèche)	160 481,02 €	123 187,33 €
dont autre		
Report de subventions		
Sous-total subventions d'exploitation	441 626,96 €	347 039,04 €
Total concours publics et subventions d'exploitation	1 789 645,24 €	1 733 853,61 €

3) Ventilation des produits :

TABLEAU DE VENTILATION DES PRODUITS (TABLEAU XI)

	LYCEE	CFC/UFA	CRECHE	TOTAL
- Prestations de services	1 318 759,05 €	331 745,35 €	70 890,63 €	1 721 395,03 €
- Concours publics	1 342 018,34 €	- €	5 999,94 €	1 348 018,28 €
- Subventions d'exploitation	14 425,94 €	111 720,00 €	315 481,02 €	441 626,96 €
- Autres produits divers	60 533,06 €	188,90 €	2 605,68 €	63 327,64 €
- Reprise amortissements/prov.	207 826,48 €	37 623,58 €	85 893,84 €	331 343,90 €
Total	2 943 562,87 €	481 277,83 €	480 871,11 €	3 905 711,81 €

4) Effectif employé pendant l'exercice :

TABLEAU DES EFFECTIFS (TABLEAU XII)

AU 31/08/2021	TOTAL	Temps Plein	Temps Partiel	dont CUI	ETP 2022/2023	ETP 2021/2022	ETP 2019/2020	ETP 2018/2019	ETP 2017/2018
Direction	1	1			1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Administration	7	7			6,14	7,00	6,00	6,00	6,00
Entretien Locaux	1	1			1,00	1,00	1,00	1,00	3,00
Encadrement	12	7	4	1	9,90	9,28	9,43	8,66	8,66
Pédagogie	2	2			2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Crèche	8	8			7,32	6,39	7,00	7,57	7,00
Centre de formation	4	3	1		3,00	3,87	2,00	2,57	2,57
Total Association	35	29	5	1	30,36	30,54	28,43	28,80	30,23

5) Rémunération des dirigeants :

Au titre de l'exercice, l'Ogec a versé à ses dirigeants les rémunérations brutes suivantes :

- Total des rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (a) : 101 876,81 €
- Total des avantages en nature bruts (b) : 0 €
- Total des rémunérations (a+b) : 101 876,81 € €

6) Honoraires des commissaires aux comptes :

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice : 15 744 €

7) Rattachement des charges et des produits à l'exercice :

- Produits et charges imputables à un autre exercice :

Produits constatés d'avance : 116 243,35 €
Charges constatées d'avance : 62 263,98 €

- Charges à payer et produits à recevoir rattachés aux postes de dettes et de créances :
Charges à payer : 7 722,54 €
Produits à recevoir :

8) Charges et produits exceptionnels :

- Produits exceptionnels :
Sur opérations de gestion 23 642,11 €
Sur opérations en capital 169 789,54 €
- Charges exceptionnelles : 19 681,30 €

VI. AUTRES INFORMATIONS

1) Informations sur les conventions règlementées :

Convention passée au cours de l'exercice écoulé entre l'Association Bel Orme et une société dirigée par l'un de ses administrateurs :

Nom de la société : Ellipse Affichage Aquitaine

Activité de la société : Publicité

Nom de l'administrateur et dirigeant de la société : Stanislas d'Anthonay

Objet de la convention : Affichage publicitaire, affiches, enseigne

Montant des prestations : 6 168,00 TTC

2) Engagements retraite :

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RETRAIRE (TABLEAU XIII)

Age moyen	48 ans
Ancienneté moyenne	12 ans
<u>Hypothèses retenues :</u>	
taux de rotation du personnel	2,00%
coefficient de majoration des salaires	2,00%
taux d'actualisation retenue	2,00%
<u>Taux conventionnel :</u>	
jusque 10 ans d'ancienneté	0 mois
plus de 10 à 14 ans d'ancienneté	0,5 mois
plus de 15 à 19 ans d'ancienneté	1 mois
plus de 20 ans à 29 ans d'ancienneté	1,5 mois
plus de 30 ans d'ancienneté	2 mois
Total engagements bruts	44 926 €
Taux moyen de charges sociales	52%
Total engagements bruts chargés	68 288 €

3) Engagements pris en matière de crédit-bail :

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU XIV)

Financier	Contrat	Fin contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel	
			de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans		cumulées
BNP LEASING / ERYMA / ALARME	A1N50429	avr-28	1 358,42 €	1 358,42 €	1 917,40 €	7 190,25 €	- €	9 107,65 €	- €
CMC-CIC / KONICA / COPIEUR	CH6964600	avr-24	6 359,40 €	33 581,16 €	4 769,55 €			4 769,55 €	- €
CMC-CIC / ICONCEPT / IPAD	CX3598600	mai-23	2 921,12 €	16 491,59 €				- €	- €
CMC-CIC / ICONCEPT / IPAD	DA9554600	sept-23	4 199,52 €	12 516,91 €	349,96 €			349,96 €	- €
TOTAL			14 838,46 €	63 948,08 €	7 036,91 €	7 190,25 €	- €	14 227,16 €	

4) Contributions volontaires en nature :

L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature lors de l'exercice